



Session du samedi 28 septembre 2024

Avis du Conseil culturel de Bretagne sur le bordereau du Conseil régional

« *Orientations Budgétaires* »

Le Conseil culturel de Bretagne se réjouit de voir que les orientations budgétaires 2025 reconnaissent une place spéciale à certaines compétences, dont la culture, le sport, la langue bretonne et la langue galloise. Le maintien de l'effort budgétaire de la Région au service du secteur culturel, y compris la valorisation du patrimoine et du patrimoine, est apprécié et essentiel.

Il salue l'importance que porte le Conseil régional à la politique culturelle en Bretagne et son attachement à celle-ci.

Ses membres partagent le cri d'alarme de la région Bretagne sur la faillite de l'État qui impute son incurie aux différentes collectivités territoriales, dont les Régions, alors que celles-ci ont des ressources financières très faibles. La situation actuelle est source d'inquiétude pour l'ensemble du secteur culturel. Le Conseil culturel estime qu'il faut renforcer l'autonomie budgétaire et les ressources des Régions, plutôt que de les mettre en cause ou de les affaiblir.

Le maintien de l'effort budgétaire de la région au service du secteur culturel est apprécié et essentiel. Le Conseil culturel de Bretagne tient toutefois à souligner que le maintien à valeur constante des subventions équivaut toujours à une baisse de la capacité d'action réelle des structures, vu l'augmentation des coûts de fonctionnement (augmentation mécanique des salaires, des coûts énergétiques, etc.).

Il est en effet regrettable que le fléchage des ressources à l'endroit des projets ne prenne pas en compte l'augmentation des coûts de fonctionnement. Les structures reçoivent l'injonction de s'adapter aux enjeux de transition, mais avec des risques de diminution de leurs ressources (dont les subventions). Les appels à projet se multiplient (avec des conséquences en termes de charge de travail, de la nature de travail, de mise en concurrence...), mais dans un contexte où le financement de l'ensemble des collectivités est en baisse. Ces multiples facteurs pèsent lourdement sur nos organisations et menacent l'existence-même de nos structures, compromettant également le lien social créé tant avec les publics qu'avec les bénévoles, alors même qu'il s'agit d'une priorité pour la Région (cf. 2.6 du texte d'orientation budgétaire). Tout ceci multiplie les facteurs de risques psychosociaux qui menacent la santé et le bien être des salariés, et tout particulièrement des directions, et des bénévoles.

Au niveau des Droits culturels, le Conseil culturel de Bretagne souhaite un passage des discours à l'action pratique. Ses membres restent très vigilants sur ce point. Ils rappellent à ce sujet qu'ils avaient souhaité être associés aux expérimentations et études conduites à ce sujet dans les territoires bretons. Ils restent toujours en attente d'un retour de votre part.

Le Conseil culturel de Bretagne est préoccupé de constater l'absence totale d'évocation de la question du handicap et de mesures pratiques le concernant.

C'est avec attention que le Conseil culturel de Bretagne prendra connaissance du budget proposé pour 2025 afin de s'assurer qu'il consacre bien l'orientation au sujet de la langue bretonne et de la langue gallèse, en confirmant l'augmentation des crédits annoncés dans le plan de réappropriation linguistique adopté en décembre 2023.

Ses membres regrettent que le Conseil culturel de Bretagne soit absent de ces orientations alors que le CESER et le Conseil régional des jeunes sont cités. Ils constatent l'absence de prise en compte des avis délivrés par le Conseil culturel de Bretagne. Ils réaffirment leur souhait d'une collaboration plus étroite entre les élus, les services et le CCB, défini par la Région comme un acteur essentiel des politiques publiques de la culture en Bretagne.

VOTE EN SÉANCE PLÉNIÈRE

Adopté à l'unanimité

Nombre de votants : 52

Voix pour : 52

Voix contre : 0

Abstentions : 0